



Proprietaire contre agence immobiliere apres degats dans location

Par **woobger**, le **24/09/2010** à **16:19**

Bonjour, rn Je me permet de partager mon experience car je suis desarmée et ne sais pas quoi faire. rn Je suis actuellement propriétaire d'une maison, que j'ai mise en vente il y a quelques mois. Je l'ai acheté neuve il y a 20ans, et l'a laissé au soin d'une agence immobiliere pour la location de celle-ci durant toutes ces années. Apres quelques visites je fus etonné de la reaction general des visiteurs, trouvant la maison beacoup trop cher. Apres une visite incognito dans cette maison, je constatas des degats assez importants dans la maison, avec des travaux effectués sans mon accord. Apres une demande de devis pr remettre la maison en etat de location le montant du devis est de 4500€. L'agence a elle a son tour fait un devis apres notre arrivée "surprise" d'un montant de 1400€... Cette maison a malgré tout trouvé des acheteurs pr un prix moin important bien sur, et le contrat de vente dois alors se signer dans les semaines a venir. Je voudrais quand meme avoir indemnité de ces degats sur la maison, et sur la mauvaise gestion de la maison. rn Je pensais faire appel a un expert pouvant constaté les degats, car l'agence elle meme n'en a aucunement l'intention malgré mes nombreuses demandes. rn Que dois-je faire? Je ne voudrait pas que l'expertise me coute plus cher que ce que cela peut me rapporter. rnrn Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **24/09/2010** à **22:19**

C'est le problème quand on ne s'occupe pas du tout d'un bien en location et vous avez de la chance de ne pas avoir été condamné en justice par un locataire lésé. rn Vous devez commencer par récupérer les documents des locations notamment tous les états des lieux, les comptes. rn ça ne serait pas étonnant qu'ils aient encaissés les dépôts de garantie des

locataires sans faire les travaux. Ce sont des sommes qu'ils vous devraient

Par **woobger**, le **25/09/2010 à 10:54**

J'habite a 500km de cet maison et j'ai eu la betise de faire confiance a cette agence. J'ai deja fait la demande de tout les etats des lieux et ils m'ont repondu qu'ils n'etaient plus en leur possession. Les agences n'ont elle pas l'obligation de garder les anciens etats des lieux? Ils connaissent leur droits et font tout pour faire trainer l'affaire jusqu'a signature de la vente! Car seul le dernier etat des lieux pourra faire foi. Mais je ne compte pas en rester la, tout conseil est donc la bien venu :) rnMerci